

Date de dépôt : 26 février 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : A quand une nouvelle patinoire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 janvier 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Pour le Genève-Servette Hockey Club (ci-après : GSHC), disposer d'une nouvelle patinoire répondant aux normes et économiquement viable est une priorité. C'est pourquoi, le GSHC prie, depuis de nombreuses années, tant les autorités cantonales que municipales « d'aller de l'avant » en vue de réaliser dans les meilleurs délais une nouvelle patinoire.

En 2013, un projet de patinoire en partenariat public-privé (PPP) avait été présenté, puis, en avril 2014, le Conseil d'Etat avait annoncé la création d'un « comité de pilotage, composé de représentants du canton, des Villes de Genève et de Lancy et de l'Association des communes genevoises, chargé de proposer les modalités de réalisation d'une nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc », en association avec le GSHC.

Ce n'est qu'en mars 2019 que le Conseil d'Etat a écarté le projet élaboré par des investisseurs privés pour construire une patinoire sur le site du Trèfle-Blanc, à Lancy. Il était question de réaliser une double patinoire, intégrée dans un complexe de plus de 300 millions de francs, comprenant bureaux, hôtel, clinique pour le sport, commerces et spectacles. A l'époque, le Conseil d'Etat avait estimé que la patinoire était reléguée au second plan dans une opération où prévalait le rendement financier. Malgré le refus du projet, le conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS) espérait que le dossier avancerait « à pleine vitesse ».

Aujourd'hui, le conseiller d'Etat chargé du DCS évoque la date de 2028 comme « délai maximal » tout en précisant avoir monté au sein de son département « une task force qui travaille avec un comité de projet interdépartemental » pour concrétiser cette patinoire au plus vite. Toutefois, la forme que prendra le projet n'est pas encore limpide à ce jour, le conseiller d'Etat évoquant les pistes d'un PPP, un partenariat public-privé, ou d'un projet entièrement public. Ce qui ne manque pas d'inquiéter les fans de hockey quant à une mise en œuvre prochaine d'une patinoire moderne répondant aux exigences de la ligue suisse de hockey.

Mes questions sont les suivantes :

- Existe-t-il une task force pour gérer et mener à bien le dossier de la patinoire du Trèfle-Blanc ? Dans l'affirmative, de qui est-elle composée ?*
- Quel est le rôle du nouveau directeur de l'office cantonal de la culture et du sport ?*
- Quelles sont les mesures spécifiques pour aboutir à la construction de la patinoire du Trèfle-Blanc avant 2028 ? Selon quel échéancier ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Le Conseil d'Etat a fixé la construction de cette patinoire au nombre de ses objectifs et a constitué un comité de pilotage interdépartemental. Celui-ci est soutenu par un comité de projet réunissant régulièrement des collaboratrices et collaborateurs des départements du territoire (DT), des infrastructures (DI), des finances et des ressources humaines (DF) et de la cohésion sociale (DCS), auxquels s'adjoignent au besoin des représentantes et représentants des communes concernées.
2. Le directeur général de l'office cantonal de la culture et du sport est chargé de favoriser la coordination et d'assurer le suivi du processus selon le calendrier mentionné au point 3. Il préside le comité de projet et surveille les opérations conduites transversalement.
3. Une étude de marché et de concept d'affectation a été confiée à un mandataire afin de coordonner le projet de la patinoire avec l'urbanisation du site. Le calendrier transmis à la Ligue suisse de hockey prend en compte toutes les étapes nécessaires pour l'élaboration d'un projet complexe et intègre les étapes juridiques, administratives et parlementaires. Ce planning court jusqu'en 2028.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS